

Direction régionale des douanes de Nouvelle Calédonie

Pôle action économique 1, rue de la République B.P. 13 - 98845 NOUMEA Site Internet: www.douane.gouv.nc

Nouméa, le

AVIS AUX OPERATEURS

2 8 SEP. 2018

Plan de classement :

Affaire suivie par : Jean-Michel SUTOUR

Téléphone : (687) 26.54.29 Télécopie : (687) 27.64.97

Courriel: jean-michel.sutour@douane.finances.gouv.fr

Réf:

18001342

<u>Objet</u>: Traitement des taux spécifiques de TGC dans SYDONIA par le code complémentaire 100

- <u>Réf</u>: Arrêté modifié n° 2017-209/GNC du 17 janvier 2017 relatif aux taux de la taxe générale sur la consommation ;
 - Arrêté modifié n° 2018-2157 du 4 septembre 2018 relatif à l'application des taux de TGC dans le tarif des douanes ;
 - Avis aux opérateurs n° 18001256 du 7 septembre 2018.

L'annexe de l'arrêté modifié n° 2018-2157 du 4 septembre 2018 affecte à chaque nomenclature douanière le taux de TGC applicable aux marchandises conformément aux diverses dispositions adoptées par le congrès et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Comme annoncé, en note préliminaire de cette annexe, ces taux correspondent au taux de droit commun et ne préjugent pas de l'existence d'un taux spécifique à l'une ou l'autre des marchandises reprises sous une même nomenclature.

Ce taux spécifique est sollicité par utilisation du code complémentaire 100 dans SYDONIA qui applique le taux particulier prévu pour la marchandise considérée par exception au taux normalement applicable à la nomenclature sous laquelle elle est déclarée.

Les nomenclatures concernées par ce dispositif sont reprises en annexe.

Il est rappelé que l'emploi du code complémentaire constitue un élément déclaratif qui engage la responsabilité du déclarant.

Le directeur régional,

Jean CHEVEAU

Attention appelée : L'utilisation du code complémentaire 100 avec les positions tarifaires reprises ci-après doit se faire dans le strict respect des dispositions de l'arrêté modifié n° 2017-209/GNC du 17 janvier 2017.

POSITION TARIFAIRE	LIBELLE	TAUX TGC	DISPOSITION
CHAPITRE 1	9 : PREPARATIONS A BASE DE CEREALES, DE FARINES, D'AMIDONS, DE FECULES OU DE L	AIT – PATI	SSERIE
19059051	PRODUITS EXTRUDES OU EXPANSES, SALES OU AROMATISES A BASE DE BLE	3,00 %	(1)
19059052	PRODUITS EXTRUDES OU EXPANSES, SALES OU AROMATISES A BASE DE MAIS EN SACS OU SACHETS	3,00 %	(1)
19059054	PRODUITS EXTRUDES OU EXPANSES, SALES OU AROMATISES A BASE DE MAIS , AUTRES	3,00 %	(1)
19059059	PRODUITS EXTRUDES OU EXPANSES SALES OU AROMATISES AUTRES	3,00 %	(1)
19059090	AUTRES PRODUITS DU 19-05, AUTRES	3,00 %	(1)
	CHAPITRE 20 : PREPARATIONS ALIMENTAIRES DIVERSES		
21011200	PREPARATIONS A BASE D'EXTRAITS, ESSENCES OU CONCENTRES OU A BASE DE CAFE	3,00 %	(1)
21012000	EXTRAITS, ESSENCES ET CONCENTRES DE THE OU DE MATE ET PREPARATIONS A BASE DE CES EXTRAITS, ESSENCES OU CONCENTRES OU A BASE DE THE OU DE MATE	3,00 %	(1)
	CHAPITRE 30 : PRODUITS PHARMACEUTIQUES		
30031000	MEDICAMENTS DU 30-03 CONTENANT DES PENICILLINES OU DERIVES DE CES PRODUITS,OU DES STREPTOMYCINES OU DES DERIVES DE CES PRODUITS	3,00 %	(2)
30032000	MEDICAMENTS DU 30-03 CONTENANT D'AUTRES ANTIBIOTIQUES	3,00 %	(2)
30033100	MEDICAMENTS DU 30-03 CONTENANT DE L'INSULINE	3,00 %	(2)
30033900	MEDICAMENTS DU 30-03 CONTENANT DES HORMONES OU D'AUTRES PRODUITS DU NO29- 37, MAIS NE CONTENANT PAS D'ANTIBIOTIQUES	3,00 %	(2)
30034100	MEDICAMENTS DU 30-03 CONT.DES ALCALOIDES OU DERIVES : CONTENANT DE LEAPHEDRINE OU SES SELS	3,00 %	(2)
30034200	MEDICAMENTS DU 30-03 CONT.DES ALCALOIDES OU DERIVES : CONTENANT DE LA PSEUDOEPHEDRINE	3,00 %	(2)
30034300	MEDICAMENTS DU 30-03 CONT.DES ALCALOIDES OU DERIVES : CONTENANT DE LA NOREPHEDRINE OU SES SELS	3,00 %	(2)
30034900	AUTRES MEDICAMENTS DU 30-03 CONT.DES ALCALOIDES OU DERIVES	3,00 %	(2)
30036000	AUTRES, CONTENANT DES PRINCIPES ACTIFS CONTRE LE PALUDISME DECRITS DANS LA NOTE 2 DE SOUS-POSITIONS DU PRESENT CHAPITRE	3,00 %	(2)
30039000	AUTRES MEDICAMENTS DU NO30-03	3,00 %	(2)
30041000	MEDICAMENTS DU 30-04 CONT.DES PENICILLINES OU DERIVES DE CES PRODOU DES STREPTOMYCINE	3,00 %	(2)
30042000	MEDICAMENTS DU 30-04 CONTENANT D'AUTRES ANTIBIOTIQUES	3,00 %	(2)
30043100	MEDICAMENTS DU 30-04 CONTENANT DE L'INSULINE	3,00 %	(2)
30043200	MEDICAMENTS DU 30-04 CONTENANT DES HORMONES CORTICOSTEROIDES,LEURS DERIVES ET ANALOGUES	3,00 %	(2)
30043900	MEDICAMENTS DU 30-04 CONTENANT DES HORMONES OU D'AUT.PROD.DU 29-37,MAIS NE CONT.PAS D'ANTIBIOTIQUES	3,00 %	(2)
30044100	MEDICAMENTS DU 30-04CONT. DES ALCALOIDES OU DERIVES : CONTENANT DE LEAPHEDRINE OU SES SELS	3,00 %	(2)
30044200	MEDICAMENTS DU 30-04CONT. DES ALCALOIDES OU DERIVES : CONTENANT DE LA PSEUDOEPHEDRINE (DCI) OU SES SELS	3,00 %	(2)
30044300	MEDICAMENTS DU 30-04CONT. DES ALCALOIDES OU DERIVES : CONTENANT DE LA NOREPHEDRINE OU SES SELS	3,00 %	(2)
30044900	AUTRES MEDICAMENTS DU 30-04 CONT. DES ALCALOIDES OU DERIVES	3,00 %	(2)
30045000	AUTRES MEDICAMENTS DU 30-04 CONTENANT DES VITAMINES OU D'AUTRES PRODUITS DU NO29-36	3,00 %	(2)

Annexe à l'avis aux opérateurs relatif au traitement des taux spécifiques de TGC dans Sydonia par utilisation du code complémentaire 100

30046000	AUTRES, CONTENANT DES PRINCIPES ACTIFS CONTRE LE PALUDISME DECRITS DANS LA NOTE 2 DE SOUS-POSITIONS DU PRESENT CHAPITRE	3,00 %	(2)
30049000	AUTRES MEDICAMENTS DU NO 30-04	3,00 %	(2)
	CHAPITRE 39 : MATIERES PLASTIQUES ET OUVRAGES EN CES MATIERES		
39221010	BAIGNOIRES EN ACRYLIQUE	3,00 %	(3)
39221090	AUTRES BAIGNOIRES, DOUCHES, EVIERS ET LAVABOS	3,00 %	(3)
39222000	SIEGES ET COUVERCLES DE CUVETTES D'AISANCE EN MATIERES PLASTIQUES	3,00 %	(3)
39229000	AUTRES: BIDETS, CUVETTES D'AISANCE, RESERVOIRS DE CHASSE ET ARTICLES SIMILAIRES POUR USAGE SANITAIRES OU HYGIENIQUES	3,00 %	(3)
CHAPITRE	49 : PRODUITS DE L'EDITION, DE LA PRESSE OU DES AUTRES INDUSTRIES GRAPHIQUES - DACTYLOGRAPHIES ET PLANS	TEXTES MAN	USCRITS C
49119900	AUTRES IMPRIMES,Y COMPRIS .LES IMAGES, LES GRAVURES ET LES PHOTOGRAPHIES, AUTRES	3,00 %	(3)
	CHAPITRE 62 : AUTRES VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES		
62149000	CHALES, ECHARPES, FOULARDS, CACHE-NEZ, CACHE-COL, MANTILLES, VOILES ET D'AUTRES MATIERES	3,00 %	(3)
	CHAPITRE 63 : AUTRES ARTICLES TEXTILES		
63079000	AUTRES ARTICLES CONFECTIONNES, Y COMPRIS LES PATRONS DE VETEMENTS, AUTRES	3,00 %	(3)
	OUVRAGES EN PIERRES, PLATRE, CIMENT, AMIANTE, MICA OU MATIERES		
68138100	GARNITURES DE FREIN	11,00 %	(6)
CHAPITR	E 84 : REACTEURS NUCLEAIRES, CHAUDIERES, MACHINES, APPAREILS ET ENGINS MECANIO MACHINES OU APPAREILS	QUES - PART	IES DE CE
84212300	APPAREILS POUR LA FILTRATION DES HUILES MINERALES ET CARBURANTS POUR LES MOTEURS A ALLUMAGE PAR ETINCELLES OU PAR COMPRESSION	11,00 %	(6)
84213100	FILTRES D'ENTREE D'AIR POUR MOTEURS A ALLUMAGE PAR ETINCELLE	11,00 %	(6)
84251100	PALANS : A MOTEUR ELECTRIQUE	3,00 %	(0)
31201100		0,00 70	(3)
14-030023-000-0	PALANS : AUTRES	3,00 %	(3)
84251900	PALANS : AUTRES AUTRES TREUILS, CABESTANS : A MOTEUR ELECTRIQUE		
84251900		3,00 %	(3)
84251900 84253100 84253900	AUTRES TREUILS,CABESTANS : A MOTEUR ELECTRIQUE	3,00 %	(3)
84251900 84253100 84253900 84281000	AUTRES TREUILS, CABESTANS : A MOTEUR ELECTRIQUE AUTRES TREUILS , CABESTANS : AUTRES	3,00 % 3,00 % 3,00 %	(3)
84251900 84253100	AUTRES TREUILS, CABESTANS : A MOTEUR ELECTRIQUE AUTRES TREUILS , CABESTANS : AUTRES ASCENSEURS ET MONTE-CHARGE	3,00 % 3,00 % 3,00 % 3,00 %	(3) (3) (3) (3)
84251900 84253100 84253900 84281000 84282000 84289000	AUTRES TREUILS, CABESTANS : A MOTEUR ELECTRIQUE AUTRES TREUILS , CABESTANS : AUTRES ASCENSEURS ET MONTE-CHARGE APPAREILS ELEVATEURS OU TRANSPORTEURS, PNEUMATIQUES	3,00 % 3,00 % 3,00 % 3,00 %	(3) (3) (3) (3) (3)
84251900 84253100 84253900 84281000 84282000	AUTRES TREUILS, CABESTANS : A MOTEUR ELECTRIQUE AUTRES TREUILS , CABESTANS : AUTRES ASCENSEURS ET MONTE-CHARGE APPAREILS ELEVATEURS OU TRANSPORTEURS, PNEUMATIQUES AUTRES MACHINES ET APPAREILS	3,00 % 3,00 % 3,00 % 3,00 % 3,00 %	(3) (3) (3) (3) (3) (3)
84251900 84253100 84253900 84281000 84282000 84289000 84716000 84719000	AUTRES TREUILS, CABESTANS: A MOTEUR ELECTRIQUE AUTRES TREUILS, CABESTANS: AUTRES ASCENSEURS ET MONTE-CHARGE APPAREILS ELEVATEURS OU TRANSPORTEURS, PNEUMATIQUES AUTRES MACHINES ET APPAREILS UNITES D'ENTREE OU DE SORTIE	3,00 % 3,00 % 3,00 % 3,00 % 3,00 % 3,00 %	(3) (3) (3) (3) (3) (3) (3)
84251900 84253100 84253900 84281000 84282000 84289000 84716000	AUTRES TREUILS, CABESTANS: A MOTEUR ELECTRIQUE AUTRES TREUILS, CABESTANS: AUTRES ASCENSEURS ET MONTE-CHARGE APPAREILS ELEVATEURS OU TRANSPORTEURS, PNEUMATIQUES AUTRES MACHINES ET APPAREILS UNITES D'ENTREE OU DE SORTIE AUTRES MACHINES DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION	3,00 % 3,00 % 3,00 % 3,00 % 3,00 % 3,00 % 3,00 %	(3) (3) (3) (3) (3) (3) (3) (3)

CHAPITRE 85 : MACHINES ET MATERIELS ELECTRIQUES ET LEURS PARTIES – APPAREILS D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DU SON, APPAREILS D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DES IMAGES ET DU SON EN TELEVISION, ET PARTIES ET ACCESSOIRES DE CES APPAREILS

85124000	ESSUIE-GLACES, DEGIVREURS ET DISPOSITIFS ANTIBUEE	11,00 %	(6)
85181000	MICROPHONES ET LEURS SUPPORTS	3,00 %	(3)
85182100	HAUT-PARLEUR UNIQUE MONTE DANS SON ENCEINTE	3,00 %	(3)
85182200	HAUT-PARLEURS MULTIPLES MONTES DANS LA MEME ENCEINTE	3,00 %	(3)
85182900	HAUT-PARLEURS, MEME MONTES DANS LEURS ENCEINTES : AUTRES	3,00 %	(3)
85183000	CASQUES D'ECOUTE/ECOUTEURS MEME COMBINES AVEC UN MICROPHONE ENSEMBLES, .ASSORTIMENTOU PLUSIEURS HAUT-PARLEURS	3,00 %	(3)
85184000	AMPLIFICATEURS ELECTRIQUES D'AUDIO- FREQUENCE	3,00 %	(3)
85185000	APPAREILS ELECTRIQUES D'AMPLIFICATION DU SON	3,00 %	(3)
85189000	PARTIES DES APPAREILS DU 85-18	3,00 %	(3)
85234120	DISQUES COMPACT AUDIO OU VIDEO	3,00 %	(8)
85234999	SUPPORTS OPTIQUES – AUTRES	3,00 %	(8)
85235900	SUPPORTS A SEMI CONDUCTEUR – AUTRES	3,00 %	(3)
85238000	SUPPORTS - AUTRES	3,00 %	(3)
85423300	AMPLIFICATEURS	3,00 %	(3)
85437000	- AUTRES MACHINES ET APPAREILS	3,00 %	(3)
	CHAPITRE 87 : VEHICULES AUTOMOBILES, TRACTEURS, CYCLES		
87032130	VEHICULES DE + DE 7 PLACES ASSISES, D'1 CYLINDREE N'EXCEDANT PAS 1000 CM3, A MOTEUR A PISTON	3,00 %	(4)
87032240	VEHICULES DE + DE 7 PLACES ASSISES, D'UNE CYLINDREE N'EXCEDANT PAS 1000 CM3, A MOTEUR A PISTON	3,00 %	(4)
37032314	VEHICULES DE + DE 7 PLACES ASSISES, D'UNE CYLINDREE INFERIEURE A 2500 CM3, A MOTEUR A PISTON	3,00 %	(4)
37032324	VEHICULES DE + DE 7 PLACES ASSISES, D'UNE CYLINDREE EGALE OU SUP. A 2500 CM3, A MOTEUR A PISTON	3,00 %	(4)
37032440	VEHICULES DE + DE 7 PLACES ASSISES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 3000 CM3, A MOTEUR A PISTON	3,00 %	(4)
37033140	VEHICULES DE + DE 7 PLACES ASSISES, D'UNE CYLINDREE N'EXCEDANT PAS 1500 CM3, DIESEL	3,00 %	(4)
37033240	VEHICULES DE + DE 7 PLACES ASSISES,D'UNE CYLINDREE DE + DE 1500 JUSQU'A 2500 CM3, DIESIEL	3,00 %	(4)
37033340	VEHICULES DE + DE 7 PLACES ASSISES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2500 CM3, DIESEL	3,00 %	(4)
87049000	AUTRES VEHICULES AUTOMOBILES	3,00 %	(5)
37083000	FREINS ET SERVO FREINS ; LEURS PARTIES	11,00 %	(6)
37112010	MOTOCYCLES,SIDE-CARS – A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A) D'UNE CYLINDREE INFERIEURE A 125CM3	3,00 %	(3)
37112020	MOTOCYCLES,SIDE-CARS - A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF B) D'UNE CYLINDREE EGALE OU SUPERIEURE A 125 CM3	3,00 %	(3)
37113000	MOTOCYCLES,SIDE-CARS - A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 250CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 500 CM3	3,00 %	(3)
37114000	MOTOCYCLES,SIDE-CARS - A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF,D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 500CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 800 CM3	3,00 %	(3)
37115000	MOTOCYCLES,SIDE-CARS- A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF,D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 800 CM3	3,00 %	(3)
37116000	MOTOCYCLES,SIDE-CARS- A MOTEUR ELECTRIQUE POUR LA PROPULSION	11,00 %	(7)

87119000	MOTOCYCLES (Y COMPRIS LES CYCLOMOTEURS) ET LES CYCLES, SIDE-CARS - AUTRES	3,00 %	(3)
87149100	AUTRES PARTIES ET ACCESSOIRES DES VEHICULES DES NOS 87-11 A 87-13 : CADRES ET FOURCHES,ET LEURS PARTIES	3,00 %	(3)
87149200	AUTRES PARTIES ET ACCESSOIRES DES VEHICULES DES NOS 87-11 A 87-13: JANTES ET RAYONS	3,00 %	(3)
87149300	AUTRES PARTIES ET ACCESSOIRES DES VEHICULES DES NOS 87-11 A 87-13 : MOYEUX (AUTRES QUE LES MOYEUX A FREINS) ET PIGNONS DE ROUES LIBRES	3,00 %	(3)
87149400	AUTRES PARTIES ET ACCESSOIRES DES VEHICULES DES NOS 87-11 A 87-13 : FREINS,Y COMPRIS LES MOYEUX A FREINS,ET LEURS PARTIES	3,00 %	(3)
87149500	AUTRES PARTIES ET ACCESSOIRES DES VEHICULES DES NOS87-11 A 87-13 : SELLES	3,00 %	(3)
87149600	AUTRES PARTIES ET ACCESSOIRES DES VEHICULES DES NOS 87-11 A 87-13 : PEDALES ET PEDALIERS,ET LEURS PARTIES	3,00 %	(3)
87149900	AUTRES PARTIES ET ACCESSOIRES DES VEHICULES DES NOS 87-11 A 87-13 : AUTRES	3,00 %	(3)
	RE 90 : INSTRUMENTS ET APPAREILS D'OPTIQUE, DE PHOTOGRAPHIE OU DE CINEMATOGRA DLE OU DE PRECISION – INSTRUMENTS ET APPAREILS MEDICO-CHIRURGICAUX – PARTIES E INSTRUMENTS OU APPAREILS		
90138000	AUTRES DISPOSITIFS, APPAREILS ET INSTRUMENTS D'OPTIQUE	3,00 %	(3)
90191000	APPAREILS DE MECANOTHERAPIE ; APPAREILS DE MASSAGE ; APPAREILS DE PSYCHOTECHNIE	3,00 %	(3)
90213900	AUTRES ARTICLES ET APPAREILS DE PROTHESE – AUTRES	3,00 %	(3)
	CHAPITRE 94 : MEUBLES, APPAREILS D'ECLAIRAGE		
94012000	SIEGES DES TYPES UTILISES POUR VEHICULES AUTOMOBILES	3,00 %	(3)
94013000	SIEGES PIVOTANTS, AJUSTABLES EN HAUTEUR	3,00 %	(3)
94014010	SIEGES AUTRES QUE LE MATERIEL DE CAMPING OU DE JARDIN,TRANSFORMABLES EN LITS A) EN BOIS	3,00 %	(3)
94014090	SIEGES AUTRES QUE LE MATERIEL DE CAMPING OU DE JARDIN,TRANSFORMABLES EN LITS B) AUTRES	3,00 %	(3)
94016100	AUTRES SIEGES,AVEC BATI EN BOIS : REMBOURRES	3,00 %	(3)
94016900	AUTRES SIEGES, AVEC BATI EN BOIS : AUTRES	3,00 %	(3)
94017100	AUTRES SIEGES, AVEC BATI EN METAL : REMBOURRES	3,00 %	(3)
94017900	AUTRES SIEGES,AVEC BATI EN METAL : AUTRES	3,00 %	(3)
94018000	AUTRES SIEGES	3,00 %	(3)
94019010	PARTIES DE SIEGES A) EN BOIS	3,00 %	(3)
94019090	PARTIES DE SIEGES B) AUTRES	3,00 %	(3)
CHAPITRI	E 95 : JOUETS, JEUX, ARTICLES POUR LE DIVERTISSEMENT ET POUR LE SPORT – LEURS PA	RTIES ET AC	CESSOIRE
95045000	CONSOLES ET MACHINES DE JEUX VIDEO, AUTRES QUE CELLES DU N 9504.30	3,00 %	(3)

^{(1) :} Article 3-1 de l'arrêté modifié n° 2017-209 du 17 janvier 2017 : produits destinés à l'alimentation humaine autres que ceux visés à l'article 7-1.c et 7-1d

^{(2):} Article 3-17 de l'arrêté modifié n° 2017-209 du 17 janvier 2017: médicaments pris en charge par la CAFAT

^{(3) :} Article 3-19 de l'arrêté modifié n° 2017-209 du 17 janvier 2017 :équipements et appareillages pour personnes handicapées repris à l'annexe III

^{(4) :} Article 3-21 de l'arrêté modifié n° 2017-209 du 17 janvier 2017 : véhicules de tourisme dédiés au transport en commun de passagers de type « minibus » de plus de sept places assises

Annexe à l'avis aux opérateurs relatif au traitement des taux spécifiques de TGC dans Sydonia par utilisation du code complémentaire 100

- (5) : Article 3-22 de l'arrêté modifié n° 2017-209 du 17 janvier 2017 : véhicules électriques ou hybrides dont la cylindrée est inférieure à 2500cm3
- (6) : Article 7-1.4 de l'arrêté modifié n° 2017-209 du 17 janvier 2017 : pièces détachées pour véhicules automobiles soumis au taux supérieur sauf pour les essuie-glaces, les plaquettes de frein, les garnitures pour frein à tambour et les filtres à air, à huile ou de compartiment
- (7): Vélos à assistance électrique repris à la position tarifaire 8711.60.00
- (8) : Article 3-13 de l'arrêté modifié n° 2017-209 du 17 janvier 2017 : œuvres musicales ou audiovisuelles enregistrées sur un support physique